



## Resilier location effecué sans signature et récupérer ces arrhes

Par **elrika**, le **24/02/2008** à **07:12**

bonjour

hier j'ai été visiter un studio que ne me conviens plus

J'ai donner un chèque pour les arrhes, mais je n'ai signer aucun papier, est-il possible de résilier mon contrat, et de recuperer mes arrhes ?

JE viens de penser que mon père qui a porte caution est pour le moment sans emploi, est-ce que je peux jouer sur cela pour resilieret recuperer mes arhes ?

bonne journée, merci de votre réponse

Par **Cassetete**, le **08/03/2008** à **13:41**

Bonjour Elrika.

Comment c'est terminé ton histoire ? As tu récupéré t arrhes ?

Avec quelle société (particulier ?) cela s'est-il passé ?

Pour info, il m'arrive exactement la même chose et j'ai bien peur que cela soit la même société ....

Réponds moi vite !

Par **Cassetete**, le **08/03/2008** à **13:42**

Bonjour Erika.

Comment c'est terminé ton histoire ? As tu récupéré t arrhes ?

Avec quelle société (particulier ?) cela s'est-il passé ?

Pour info, il m'arrive exactement la même chose et j'ai bien peur que cela soit la même société ....

Réponds moi vite !

Par **elrika**, le **08/03/2008** à **19:08**

Bonjour, il ne s'agit pas d'aune société mais d'un particulier.

Comme je n'avais pas les papiers à lui donner ( les fiches de salaires d'un garants car mes parents sont au chômage depuis longtemps), il a bien voulu me rembourser la moitié en gardant le reste pour soit disant reposer des annonce sur le net alors qu'il n'avait pas enlever les ancienne annonce

J'espère que cela va s'arranger de ton coté